

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2019**

Présents : Rose Marie FALQUE, Yann KREMER, Olivier LEGROS, Bernard SESMAT, Martine MARCHAL-MATHES, Pascal FRANTZ, Yannick HOFFNER, Alain KRYZS, Thomas MELLE, Gaston GYSS,.

Absents excusés : Stéphanie VANESON, Rose-Marie MAGNIER qui donne procuration à Rose-Marie FALQUE.

Absent : Marie-Christine MARCHAL-HERBER

### **PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES 2019**

Après échange avec le garde forestier, la commission forêts présente le programme de travaux pour l'année 2019 :

Le conseil à l'unanimité décide de confier à l'ONF :

- Le dépressage manuel avec nettoyage de jeune peuplement feuillu dans les parcelles 16 – 17 pour un montant de 7220.13 €HT
- Le nettoyage manuel de jeune peuplement feuillu de hêtre dans les parcelles A J pour 1965.01 €HT
- La réalisation d'une première éclaircie au profit de tiges d'avenir dans la parcelle O pour 3501.58 €HT

### **CREATION D'UN AQUEDUC EN FORET DE GLONVILLE**

Il est nécessaire de créer un passage busé sur la plateforme de dépôt de grumes en forêt de Glonville.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de Fabrice ZABEL pour un montant de 1215 €HT.

### **AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER des DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Dans l'attente du vote du budget, il est nécessaire, pour pouvoir payer les factures des travaux de requalification de la traversée du village réalisés dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2019, d'autoriser Madame Le Maire à payer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites au budget de 2018.

A savoir, dans l'article 2128 :

- Rappel budget 2018 : 128.600,00 €
- Montant autorisé : 32.150,00 €

Le conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2019 dans la limite de 32.150,00 € et ce avant le vote du budget primitif de 2019.

### **AVENANT AU MARCHE D'ETUDE PREALABLES ET DE MAITRISE D'ŒUVRE DU LOTISSEMENT**

L'avenant porte sur le marché MP2I et a pour objet la validation des coûts des éléments de mission postérieurs à l'AVP et correspondant à la tranche opérationnelle.

Montant de l'avenant : 2337.00 €H.T.

Le conseil, par 10 voix pour et une abstention accepte l'avenant de 2.337,00 €HT.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS**

- Sporting Club de Baccarat : le conseil, par 5 voix pour 600 €– 4 voix pour 500 €- 1 voix contre, accepte d'accorder au Club une subvention de 600 €
- Restaurants du cœur : le Conseil, par 8 voix pour - 2 voix contre – 1 abstention, accepte d'accorder une subvention de 300 €aux Restaurants du Cœur.
- Croix Rouge Française : le conseil, par 8 voix pour- 2 voix contre – 1 abstention, accepte d'accorder à la Croix Rouge une subvention de 300 €

FIN DE SEANCE 22h30